



Compte-rendu de la CAPL d'administration centrale des adjoints administratifs du 23 juin 2017

DÉCLARATION DE LA CGT

«Madame la Présidente,

La CAP d'aujourd'hui se tient au lendemain d'élections dans un contexte social difficile. Près de 60 % d'abstentions et 10 % de bulletins blancs et nuls, cela résonne comme un manque d'espoir généralisé. Et nous, agents de catégorie C, adjoints et adjointes administratifs en administration centrale, pouvons-nous avoir de l'espoir ?

Notre CAP va examiner aujourd'hui les promotions 2018 pour l'AC :

- 58 agents promouvables AAP2 et 16 proposés (27,5%),
- 6 agents promouvables AAP2 au titre de la déprécarisation (nous n'avons d'ailleurs toujours pas compris pourquoi il y a 2 tableaux pour l'avancement au même grade) et 2 proposés (33%),
- 208 promouvables AAP1 et 26 proposés ; cette fois nous tombons à 12,5%.

Et pour combien de postes réels à l'issue de la CAP nationale ?

Comme chaque année des agents seront laissés sur le carreau. Parce qu'il n'y a pas assez de postes mais aussi parce que certains agents ne sont même pas présentés, alors que les organisations syndicales, souvent unanimes, rappellent chaque année leurs mérites lors de réunions de concertation où elles ne sont pas assez écoutées. Nous ne remettons pas en cause le mérite des agents promus. Mais nous signalons qu'il y a trop d'injustice et d'arbitraire, pas assez de dialogue social et que cela démotive et crée une mauvaise ambiance dans les services.

L'administration va sans doute nous répondre que nous avons grand tort de nous plaindre car nous sommes chouchoutés :

- nous avons eu une augmentation du point d'indice de 0,6% en 2016 et encore de 0,6% en février 2017... certes, cela nous fait environ 18 euros brut en plus par mois après 6 ans de gel,
- et pour compenser, nos primes sont bloquées pour 4 ans avec le RIFSEEP (ne nous répondez pas, s'il vous plaît, que nous oublions de citer l'aumône des 5, 42 euros brut d'augmentation mensuelle de primes pour la catégorie C en 2016),
- et puis, nous avons eu le reclassement PPCR qui, pour la majorité d'entre nous, a fait perdre des primes tout juste compensées par une poignée de points d'indices largement grignotés par l'augmentation des cotisations retraite, qui ont augmenté de 0,35% en 2017 et continueront d'augmenter jusqu'en 2020,
- oui, mais nous avons eu le plan de requalification en B, direz-vous. Certes, sur 5 ans au lieu de 3, ce qui donne à nombre d'entre nous le temps de partir en retraite sans être promus. Et avec un nombre de postes (900 pour la filière administrative) très inférieur au nombre d'agents exerçant de fait des fonctions de catégorie B (1/4 d'entre nous selon un rapport du CGEDD, soit autour de 1900 agents). Et enfin, pour certains promus, le PPCR entraîne une inversion de carrière qui leur a fait renoncer à leur promotion parce qu'ils auraient gagné moins en passant catégorie B.

Vous allez nous répondre que c'est parce que les C ont tellement été revalorisés qu'ils gagnent plus que les B, désormais ! La réalité, c'est que C et B ont des rémunérations et des perspectives de carrière insuffisantes au regard de l'évolution de leurs qualifications, de leurs missions et de leurs charges de travail. Aujourd'hui, un grand nombre de ces agents doit même repousser son départ à la retraite pour des raisons alimentaires, c'est inadmissible.

Dans cette situation, les revendications de la CGT sont simples. Elles portent sur la prise en compte des attentes des adjoints administratifs.

La CGT demande que cessent les réductions d'effectifs, notamment dans les secrétariats. Une réflexion doit d'ailleurs être lancée afin de dégager des pistes pour revaloriser les fonctions d'assistant et de secrétaire qui se traduisent par une charge de travail de plus en plus importante.

La CGT demande que les primes des adjoints administratifs soient revalorisées en 2017. Le RIFSEEP est un régime indemnitaire lourd et ingérable (d'ailleurs, la plupart d'entre nous n'ont toujours pas reçu notre notification de prime ... 2016!). Mais il prévoit un complément indemnitaire annuel (le CIA). Où est-il le CIA des adjoints administratifs ? Nous avons bien vu qu'en 2016, il y a eu un CIA de 1000 euros pour les inspecteurs et inspecteurs généraux du développement durable. En 2017, nous demandons que ce soit le tour de la catégorie C.

La CGT demande que les conditions de travail soient améliorées. Nombre d'entre nous ont été transférés dans l'arche paroi Sud dans des bureaux à 3, à 4, à 6, à 8, à 10 sans qu'il y ait eu la moindre discussion, ni même d'information dans beaucoup de services sur ces nouvelles conditions de travail qui posent de nombreux problèmes. Des secrétariats sont transformés en pools. Des agents ont du mal à se concentrer. La confidentialité n'est plus assurée pour certaines fonctions.

Les conditions de travail, c'est aussi pour beaucoup d'entre nous, et notamment à la DRH, la souffrance au travail. Des agents qui ont peur de venir travailler, qui sont obligés de prendre des anti-dépresseurs, qui ont des crises de larmes et des nuits sans sommeil, qui tombent malades, qui craignent à tout moment de se tromper dans leur travail parce qu'ils en ont trop tous les jours... et qui finissent en dépression ou en burn out pour moins de 2000 euros par mois, cela arrive de plus en plus en administration centrale.

Dans ces conditions, **la CGT demande que lors des CAP de mobilité comme celle d'aujourd'hui, les situations individuelles soient prises en compte et qu'il ne soit pas systématiquement opposé de refus (sans d'ailleurs aucune base juridique) aux agents souhaitant muter et qui n'ont pas 3 ans dans leur poste.** Certes, les services doivent fonctionner. Mais la santé des agents doit aussi être préservée. De plus la CGT réitère sa demande de pouvoir accéder aux PM 104 des agents lorsque les avis sont défavorables.

Dans ce contexte, **la CGT demande par ailleurs que soit entreprise une démarche de prévention des RPS et d'amélioration de la qualité de vie au travail spécifiquement orientée vers les agents de catégorie C** afin de diminuer le stress, les conflits et les risques psychosociaux, de favoriser l'expression des difficultés sans crainte des représailles, d'améliorer l'organisation et le management et de répondre à des besoins non satisfaits, tels que le logement de proximité.

La CGT souhaite également que les agents de catégorie C ne soient pas massivement exclus du télétravail, pour celles et ceux qui le souhaiteraient, alors que ce sont eux qui ont souvent les temps de trajet les plus longs parce qu'ils n'ont pas les moyens de se loger près de La Défense. Ce sont les C qui travaillent le plus souvent sur REHUCIT ou sur CHORUS et qui se trouvent écartés du télétravail et les secrétaires en sont également souvent exclus alors que certaines de leurs tâches pourraient être télétravaillables. Ces contraintes doivent également être prises en compte pour permettre aux agents voulant télétravailler de muter sur des postes le permettant.

La CGT demande par ailleurs que les entretiens professionnels soient effectués, avec une attention particulière sur les besoins de formation.

Pour terminer, nous voulons attirer l'attention sur la situation faite à nos collègues en situation de handicap. Alors que nos ministères érigent les normes en matière d'accessibilité, nos collègues non voyants sont affrontés à des claviers d'ascenseurs et autres écrans tactiles inutilisables. Les logiciels et le matériel bureautique sont peu ou pas adaptés. Beaucoup travaillent dans des conditions difficiles, en particulier dans les secrétariats. La CGT demande la création d'un groupe de travail sur ce sujet et que des solutions véritablement opérationnelles soient rapidement apportées.»

RÉPONSES DE L'ADMINISTRATION À NOS INTERROGATIONS

- **Avancement au grade d'AAP2** : les agents déprécarisés et les agents titulaires sont présentés dans deux tableaux distincts à la demande de MGS pour faciliter son travail.
- **Les prises de décisions en réunion de concertation** ne sont pas arbitraires , tout est fait en CAP pour comprendre les demandes des représentants du personnel et trouver un consensus. Sur ce point, la CGT confirme que des progrès doivent être faits : en particulier, retour des décisions prises après les réunions de concertation (certains services le font, d'autres rarement tels que le SG, concertation pour les promotions des agents des cabinets et du bureau du cabinet...).
- **Concernant les bureaux partagés**, l'administration , sans doute mal informée, prétend qu'une communication a été faite aux agents du SG avant le déménagement, et que le travail en bureau partagé ne pose aucun problème. Nos collègues qui le souhaitent peuvent nous apporter leur témoignage sur ce sujet.
- **Télétravail** : il est précisé qu'il n'y a aucune volonté d'exclure les agents de catégorie C du dispositif. En revanche pour des raisons de sécurité seulement ceux utilisant des logiciels incompatibles avec le télétravail (Chorus, REHUCIT, etc.) ne peuvent en bénéficier... ce qui les exclut de fait.
- **Concernant l'amélioration de l'accessibilité des ascenseurs aux personnes non-voyantes**, EIFFAGE et SPSSI y travaillent. La moindre des choses aurait été qu'ils y aient travaillé avant l'emménagement.
- **Concernant le nombre de logements rendus et perdus car trop éloignés du site de La Défense**, la présidente indique que ce sujet est souvent évoqué mais partagé avec les représentants du personnel, l'objectif étant d'offrir des logements de proximité aux agents. Cependant, nous observons depuis plusieurs années une baisse du nombre de logements offerts et d'agents logés sur le contingent de logements ministériels : 68 agents logés en 2016 pour 224 demandes, 77 en 2015 pour 255 demandes. En 2011, les agents logés étaient au nombre de 125.
- **S'agissant du métier de secrétaire**, l'administration se dit consciente de la désaffection des agents pour ce métier car la plupart d'entre eux s'orientent vers les postes de gestionnaires alors que ces fonctions sont indispensables au bon fonctionnement des services. Elle s'engage à mettre en place une stratégie pour valoriser ce métier en vue de faciliter les promotions. Notons que nous ne demandons pas de moins promouvoir les gestionnaires (qui déjà ne sont pas assez reconnus) pour libérer des postes pour les secrétaires, mais de permettre à tous et toutes un bon déroulement de carrière et des conditions de travail satisfaisantes.

Un accompagnement professionnel des agents de catégories C a été mis en place dont les contours restent encore à préciser. Cette mission est confiée à Mme MARGAT Sabrina, Cheffe de projet formation à SG/DRH/CRHAC3 .

EXAMEN DES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR

FO est désigné comme secrétaire adjoint de séance.

Approbation du PV de la CAP du 17 novembre 2016.

Réorganisation du DGITM/DIT/GRN/ARN (voir tableau joint en annexe).

Réorganisation du CGDD/SoeS/SDST/BSRV/PREV :

Le CGDD a été réorganisé et le pôle statistique de transport routier de marchandises, basé à Rouen mais rattaché à l'administration centrale, est fermé à compter du 1^{er} juin 2017.

Sur les 13 postes de gestionnaire d'enquêtes du SOeS de Rouen :

- 2 agents sont partis à la retraite au 1^{er} novembre 2016 et 1^{er} janvier 2017,
- 1 agent a fait valoir son droit à la retraite au 31 décembre 2017,
- 1 agent a été muté à la DDCS de Rouen au 1^{er} mars 2017,
- 1 agent a été muté au CEREMA de Rouen au 1^{er} mars 2017,
- 2 demandes de mutation à la DREAL Normandie sont en cours avec un avis favorable,
- 1 demande de mutation à la DIRNO-District de Rouen est en cours avec un avis favorable,
- 1 agent est CLM depuis le 1^{er} mars 2017,
- 3 postes de gestionnaires d'enquêtes sont conservés et transférés à la Défense et publiés dans la liste des postes (198703, 198718 et 198720), et un agent a postulé sur le poste n° 198720. L'agent est actuellement en télétravail pour raisons médicales à Rouen et souhaite le continuer sur le nouveau poste en administration centrale 5 jours par semaine. L'administration est d'accord mais demande à l'agent de venir une ou deux fois par mois à la Défense pour travailler avec l'équipe ou en formation. La prise en charge par l'administration des frais de transport domicile/travail pour les déplacements à la Défense au titre de la réglementation applicable aux travailleurs handicapés est en cours d'examen avec le CGDD et la DRH.

À noter que la CGT s'est battue pour que tous les agents mutés conservent leurs primes d'administration centrale, ce qui n'était pas initialement prévu par l'administration et est maintenant effectif. Si des anomalies étaient constatées, nous invitons nos collègues de Rouen à nous les signaler.

Réductions d'ancienneté d'échelon 2016

Avec la mise en œuvre du PPCR, le dispositif d'attribution de réduction d'ancienneté est supprimé. C'est une des raisons pour lesquelles la CGT n'a pas signé le protocole PPCR car, à ce jour, cette perte de la possibilité d'un avancement d'échelon un peu plus rapide n'est compensée par rien. Pour la dernière fois, les mois de bonification d'ancienneté au titre de 2016 sont répartis entre les adjoints administratifs d'administration centrale de la façon suivante : 1 mois de bonification par agent, sauf les agents radiés, les agents promus SACDD au 1^{er} janvier 2017 et les agents dont la hiérarchie a indiqué qu'ils ne donnaient pas satisfaction (3 agents).

Mutations

N° postes	Nom-prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Date d'effet
196166	VALLY Jelissa	SG	DGEC	01/09/17
198094	CORAN Miguel	DEAL Martinique	Cabinet MTES	01/09/17
198099	GNAYE TOKOU Rebecca	DRIEE	Cabinet MTES	01/09/17
198116	BAHA Hassiba	CGDD	Cabinet MTES	01/09/17
198121	CHARLES-HELENE Gaelle	SG	Cabinet MTES	01/09/17
198123	RIVAL Charlotte	DRIEA	Cabinet MTES	01/09/17
198319	TICHIT Arnaud	CGDD	CGDD/DRI	01/09/17

198703	BASTIEN Maurice	SG	CGDD/SOS	01/09/17
198718	MAGNE Naomine	CPII	CGDD/SOS	01/09/17
198720	DEFRUIT-BEROUDIAUX Christine	CGDD	CGDD/SOS	01/09/17
198739	ROMAND Laetitia	DREAL ARA	CGDD/SOS	01/09/17
198777	TIRARD-GATEL Nassiba	DREAL PAYS LOIRE	CGDD/SDAG	01/09/17
201074	AU YENG Yee Kwai	DGITM	SG/DIEPI/MPS	01/09/17
201801	DEMAY Aline-France	VNF DTBS	SG/DRH/MGS2	01/09/17
201818	ROUZAUD Eric	DIR MASSIF- CENTRE	SG/DRH/PSPP3	01/09/17
201881	MAHI Fathia	DRIEE	SG/DRH/RM1	01/09/17
201896	OUAHBA Malika	DDT 51	SG/DRH/RM1	01/09/17
201899	ADENET Danielle	DGITM	SG/DRH/RM1	01/09/17
202085	BOUCHARNIN Simone	DGITM	DGITM/DST/PTF1	01/09/17
202086	RASOAVA Julienne	SG	DGITM	01/09/17
202889	GHOULI Christelle	DREAL ARA	CGDD/SOS	01/09/17
204815	JERKHMOUN Violette	DGITM	DGITM	01/09/17

Mutations ENTE

N° postes	Nom-prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Date d'effet
196006	ALLEMAND David Lucien Jean-Luc	ENTE Valenciennes	ENTE Valenciennes/DE	01/09/17

Mutations CGEDD

N° postes	Nom-prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Date d'effet
202105	THUEZ Guillaume	Ministère Intérieur	CGEDD/SECTION/RHM/SG	01/09/17
202107	GARCINI Marie de France	CMVRH CVRH Paris	CGEDD/SECTION/MRR	01/09/17

Mouvements internes

N° postes	Nom-prénom	Grade d'origine	Grade d'accueil	Service d'accueil	Date d'effet
201039	BRIDE Chantal	SG/DRH/RM1	AAP1	SG/DAJ/ATET	01/01/18
201805	CACCIOTOLO Marie- Claire	SG/DRH/PPS1	AAP2	SG/DRH/PPS	01/09/17
201239	GRIGNION Ludovic	SG/DRH/GAP31	AA	SG/SPSSI/PGM	01/09/17
201797	MANICORD Viviane	SG/DRH/ROR	AAP2	SG/DRH/MGS2	01/09/17
204247	MERCIER Thierry	SG/SPSSI/ATL1	AAP2	SG/SPSSI/ATL3	01/09/17
201014	NUPERT-ZODROS Valérie	SG/DAJSD/AJEU	AAP2	SG/DAJ/PRG	01/09/17

200980	PINEAU Béatrice	SG/DRH	AAP2	SG/DAEI/MUL	01/09/17
201774	TITTARELLI Florence	SG/DRH/CRHAC1	AAP1	SG/DRH/GAP2	01/09/17
201901	YOUSOUF Mariama	SG/DRH/MGS2	AA	SG/DRH/RM1	01/09/17
202085	BOUCHARNIN Simone	DGITM/SAGS	AAP1	DGITM/DST/PTF1et 4	01/09/17
204815	JERKHMOUN Violetta	DGITM/DAM/SI	AAP1	DGITM/DAM/AM2	01/09/17
198720	DEFRUIT- BEROUDIAUX Christine	CGDD/SOES/SDST/ DSRV/PREV	AAP1	CGDD/SOES	01/09/17
198319	TICHIT Arnaud	CGDD/DRI/AST	AAP1	CGDD/DRI	01/09/17
	MUKENGELE MUWAY.Patience	SG/CABINET	AAP2	SG/DRH/RM1	01/02/17

Intégration suite détachement entrant

Nom-prénom	Service d'origine	Mode de prise en charge	Avis du service d'origine	Date d'effet
DESCAMPS Sandrine	DGITM/DST/TR2	Détachement entrant	Favorable	16/12/16

Intégrations dans le corps des adjoints administratifs suite à détachement ex adjoints techniques

Nom-prénom	Service d'origine	Corps et grade d'origine	Avis du service d'origine	Date d'effet
DI DOMENICO Agnès	DGITM/DAM/MFC	AT1	Favorable	01/09/17
LAMBERT Christophe	CGEDD	ATP2	Favorable	01/09/17

Titularisation

Nom-Prénom	Mode de recrutement	Avis du service	Date d'effet
MALININE Alexandra	DGITM/DIT/RFV	Favorable	29/12/14

Recrutements externes (détachements entrants)

N° poste	Nom-prénom	Service d'origine	Service d'accueil	Avis du service d'accueil	Date d'effet
201753	OUARTI Farid	Conseil d'État	SG/DRH/GAP1	Favorable	01/09/2017
203412	DOUIEB GALLULA Larisa	Département des Hauts de Seine	DGEC/DE/SD3	Favorable	01/09/2017
203413	LEE Marie-Thérèse	Ministère de l'Education Nationale	DGEC/DE/SD3	Favorable	17/07/2017
201761	THEODORE Sarah	Ministère de la Défense	SG/DRH/GAP21	Favorable	01/09/2017

Détachements dans le corps des adjoints administratifs

Nom-prénom	Grade d'origine	Poste demandé	Service d'accueil	Avis du service d'accueil	Date d'effet
ALLEMAND David	ATP1	196006	ENTE Valenciennes	Favorable	01/09/2017
BASTIEN Maurice	ATP2	198703	CGDD	Favorable	01/09/2017

Promotions au titre de l'année 2018

La CAP locale d'aujourd'hui a émis des avis favorables à la promotion d'agents en poste en administration centrale dans les grades ci-dessous. Ces propositions seront examinées par la CAP nationale de promotion qui se tiendra le 19 décembre 2017 et qui établira les tableaux d'avancement 2018.

Avancement au grade d'AAP2 (déprécarisation)

Conditions statutaires : Article 4 du décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 : par voie d'inscription à un TA annuel établi, au choix, après avis de la CAP, parmi les AA ayant atteints le 5^e échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade au 31/12/2018 (soit au plus tard le 31/12/2013).

- 2 propositions (pour 6 agents promouvables) soit un taux de 33%.

Services	Nombre de postes
SG	1
DGITM	1

Avancement au grade d'AAP2

Critères statutaires : Article 4 du décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 : par voie d'inscription à un TA annuel établi, au choix, après avis de la CAP, parmi les AA ayant atteint le 5^e échelon et comptant au moins 5 ans de services effectifs dans leur grade au 31/12/2018 (soit au plus tard le 31/12/2013).

- 16 propositions (pour 58 promouvables) soit un taux de 27,59%

Réparties entre les services comme suit :

Services	Nombre de postes
SG	6
DGITM	2
DGEC	1
DGALN	3
CGEDD	1
CGDD	2
Cabinet	1

Avancement au grade d'AAP1

Conditions statutaires : Article 4 du décret n° 2016-1084 du 3 août 2016 : par voie d'inscription à un TA annuel établi, au choix, après avis de la CAP, parmi les AAP2 ayant au moins un an d'ancienneté dans le 4e échelon et comptant au moins cinq ans de services effectifs dans ce grade au 31/12/2018 (soit au plus tard le 31/12/2013).

- 26 propositions (pour 298 agents promouvables) soit un taux de 9%.

Réparties entre les services comme suit :

Services	Nombre de postes
Armement Phares et Balises	1
SG	11
DGITM	2
DGPR	1
ENTE	1
DGEC	1
DGALN	2
CGEDD	2
CMVRH	3
CGDD	1
Cabinet	1

Les représentant-e-s de la CGT à la CAP locale d'AC des adjoints administratifs sont :
Jean-Michel Birien – Yannich Hilaire – Ali Ibersienne – Martine Morville.

Pour toutes questions concernant les adjoints administratifs, vous pouvez également contacter à la permanence du syndicat CGT d'administration centrale :
Francette Emboulé – Arche Sud bureau 35S10 – 01 40 81 20 27.